

1° *Liber spiritualis intelligentie ad Veranum filium*, ou Formules spirituelles.

Dans ce livre, Euchèr donne à l'aîné de ses fils, saint Véran, l'explication de plusieurs expressions figurées ou extraordinaires des Écritures. Œuvre purement didactique, ces formules sont écrites avec la simplicité que le genre comporte.

2° *Institutionum ad Salonium filium libri duo*, ou les Institutions, divisé en deux parties.

Adresse à Salone, le second des fils de l'auteur, cet opuscule n'est, à proprement parler, qu'une continuation du précédent. On y trouve l'interprétation d'un grand nombre de mots hébraïques jointe à l'explication de tout ce que la lecture de la Bible peut offrir d'obscur dans les termes et les façons de parler qu'elle affecte. L'auteur y déploie une grande érudition géographique, historique et philologique. Les deux livres des *Institutions* devinrent le guide des docteurs et des ecclésiastiques de ce temps. Saint Hilaire, d'Arles, qui n'avait pu la lire que très-rapidement, insiste dans une de ses lettres auprès de saint Euchèr pour en obtenir une communication qui lui permette d'en faire profiter ses études (1).

3° *Admonitio in passionem S. Mauricii et sociorum*, ou Actes du martyre de saint Maurice et de ses compagnons.

C'est un récit fort court du martyre subi par la légion Félix, autrement Thébéenne (2), au lieu d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais. On sait que cette légion commandée par le tribun Mauritius, refusa d'obéir à Maximien, collègue de Dioclétien, qui lui ordonnait de sacrifier aux

(1) Colonia, *ouvr. cité*, p. 260.

(2) Les commentateurs ne sont pas d'accord sur les motifs qui ont fait donner à la légion Félix le nom de Thébéenne. Mais c'est bien de cette légion dont il est question dans les Actes ; ce vers de Fortunat l'atteste :

*Et legio Felix Agaunensis adest.*